



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 118858

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le fonctionnement des urgences médicales mis en cause par la Cour des comptes. En effet, le nombre de passages aux urgences a doublé depuis 1990 et est passé à 14 millions de personnes chaque année, alors que les cas d'urgences réelles ne concernent que 3 % des motifs d'intervention. Les urgences sont ainsi devenues, selon la Cour, « des services de consultations non programmées ». Or, cette évolution du rôle des urgences semble s'expliquer par une coopération insuffisante entre les hôpitaux, les médecins libéraux qui assurent les gardes, les pompiers ou encore les infirmiers. Ainsi, afin d'améliorer le dispositif, il serait souhaitable de mettre en place des mesures relatives à l'orientation des patients, à l'organisation des services et à la coordination de l'activité hospitalière avec celle de la médecine libérale et de mettre en place un système d'information fiable et partagé qui permette de connaître de manière instantanée les ressources disponibles en lits et en compétences médicales. C'est pourquoi, il lui demande ce qui est prévu à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118858

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 février 2007, page 1725